

DOSSIER JUDICIAIRE.

PRÉVENUS :

ROBUMBABA

PRÉVENTIONS :

Retards paiement impôts de Calicut

TÉMOINS :



Jugement du 28 mars 44

Demande de révision du :

PEINES.

S. P. P. : 7 jours

FRAIS : 200 Frs.

Delai : 7 jours

C. P. C. : 2 jours

AMENDE : 200 Frs.

Delai : 7 jours

S. P. S. : 6

DOMAGES - INTERETS : Frs.

Delai :

C. P. C. :

Mandat d'.....

EXÉCUTION.

Entré en détention le 28-3-44

Sorti le

Payé le.....quittance n°.....

Entré le

Sorti le

Payé le.....quittance n°.....

Entré le

Sorti le

Payé le.....quittance n°.....

Entré le

Sorti le

Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que

Q: Votre œuvre n'a pas de valeur; vous êtes robuste, très robuste même et les employeurs de peine d'œuvre forcée de votre colline acceptent volontiers votre engagement, n'est-ce pas?
R: Oui.

Attendu qu'il résulte des débats à l'audience que le prévenu est rendu coupable du fait reproché à la prévention.

Attendu qu'il n'a pas l'excuse d'une mauvaise santé ni d'une mauvaise occasion de le trouver de sommeil, qu'il y a de la part une mauvaise volonté manifeste.

Le condamnons du chef de retard sans vêtements de l'incivilité de l'assiduité de l'exercice 1930

Le renvoyons des poursuites du chef de

Soit au total à huit jours de servitude pénale principale,

à une amende de cent francs, ou en cas de non paiement de cette amende dans le délai de huit jours, à huit jours de servitude pénale subsidiaire,

Aux frais du procès s'élevant à vingt et un francs, ou en cas de non paiement de ces frais dans le délai de huit jours, à huit jours de contrainte par corps.

En statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé

à
faute de s'exécuter dans le délai de jours à jours de contrainte par corps.

Prononçons la confiscation de (ou la main levée de la saisie).

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à Aubergues le 28 mars 1930

Le Juge de Police,
Laurin

Etat des frais
P. V. O. P. J.
Citations
Audience 8.-
Jugement 13.-
Total : 21.- francs